



Le Président de la CIVIS

A

**Monsieur le Président
SMEP/SCOT du Grand Sud
1, Rue Benoiton Roussel
Trois Mares
97430 Le Tampon**

Nos réf. : 1900²⁶⁸⁸ – MP/ARS/OD
Objet : Notification
Lettre recommandée + AR n°
Service des Instances Délibérantes

Saint-Pierre, le 17 JUIL 2019

B O R D E R E A U D E P I E C E S

DESIGNATION	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint : <ul style="list-style-type: none">• Délibération 190627_15 Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Sud de La Réunion.	01	Pour notification

Le service des Instances Délibérantes



Magalie PAYET

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

Séance du jeudi 27 juin 2019

Délibération n° 190627_15

Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Sud de La Réunion.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt sept juin à dix sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 20 juin 2019, dématérialisée et affranchie le 20 juin 2019, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) se sont réunis en l'Hôtel de Ville de L'Etang-Salé, en séance plénière ouverte et présidée par Monsieur Michel FONTAINE, Président.

Communes	Conseillers			
	Présents	Absents représentés		Absents
		Absents	Procuration donnée à	
Saint-Pierre	M. Michel FONTAINE M. Patrick VAYABOURY M. David LORION M. Stéphanou DIJOUX Mme Daniéla SOUNDRON Mme Sandrine AHO-NIENNE Mme Augusta QUINOT M. Gilbert RIVIERE Mme Marie-Thérèse BONNE M. Olivier NARIA Mme Marie-Claude PALIOD M. Didier MOREL Mme Patricia TAYLLAMIN M. Albert PERIANAYAGOM Mme Danielle LIONNET M. Younoussou OMARJEE Mme Simone ROUVRAIS Mme Rose-May AZAGAMEL Mme Pascaline BOYER	Mme Béatrice SIGISMEAU Mme Marie-Paule BALAYA Mme Viviane MALET M. Nazir VALY	M. Didier MOREL Mme Danielle LIONNET M. Stéphanou DIJOUX M. Younoussou OMARJEE	M. Bernard VON-PINE Mme Denise HOARAU M. Yassine MANGROLIA M. Jean-Max MOUTOUSSAMY M. Stephen BELLON M. Hermann RIFOSTA M. Jean-Gaël ANDA M. Jean-Charles DARD Mme Virginie GOBALOU
Saint-Louis	Mme Raïssa MAILLOT M. Patrick MALET Mme Elodie TURPIN M. Alix GALBOIS Mme Rose-May VYNISALE Mme Brigitte PAYET M. Charles-Emile ROGER Mme Jocelyne MIRANVILLE M. Alex LEBON	Mme Josette LACHENAYE Mme Sara HAFEJI	Mme Brigitte PAYET Mme Rose-May VYNISALE	M. Abdoul Rahmane GHANTY M. Thierry VAITILINGOM M. Vincent LAMBERT Mme Gilberte FIDJI M. Jean René HOARAU M. Pierrick ROBERT M. Jean PIOT Mme Sonia IMANATCHE M. Patrick RAMIN Mme Nadine MAREE
L'Etang-Salé	M. Jean-Claude LACOUTURE M. Luco HONORINE Mme Sonia LAPIERRE M. Janus SAVIGNY	Mme Brigitte CALTEAU	Mme Rose-May AZAGAMEL	Mme Yolaine COSTES
Petite-Ile	M. Serge HOAREAU M. Ludovic MALET			Mme Mimose SEVERIN M. Fabrice LEBON
Les Avirons	M. Jean-Hugues LESQUELIN Mme Line Rose BAILLIF M. René MONDON			M. Jean Daniel DENNEMONT
Cilaos	M. Paul TECHER Mme Emilie BARET M. Yannis YEBO			

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)
SEANCE DU 27 JUN 2019



Secrétaire de séance : M. Yannis YEBO

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 70				
	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers présents ou représentés n'ayant pas participé au vote (NPPV)	Nombre de votants
pour les délibérations n° 1 à 29	40	07	/	47
pour la délibération n° 30	40	07	07	40
pour les délibérations n° 31 à 44	40	07	/	47
pour la délibération n° 45	40	07	07	40
pour la délibération n° 46	40	07	/	47

Le Président de la Communauté certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché à la porte du siège de la Communauté le 1^{er} juillet 2019 et qu'il n'a été fait aucune observation.

A Saint-Pierre, le

4 JUIL 2019

Le Président


Communauté
Intercommunale
des Villes
Solidaires
DEPARTEMENT DE LA REUNION

Michel FONTAINE

Visa Direction Générale
Jean-Louis MAILLOT



Délibération n° 190627_15

Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Sud de La Réunion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 5089/SGDRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 26 décembre 2002 portant transformation de la CIVIS en Communauté d'Agglomération ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et les arrêtés préfectoraux les modifiant ;

Entendu le rapport du Président exposant que :

Par délibération n° 19.04.23.05/CS en date du 23 avril 2019, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP) a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Sud de La Réunion.

A ce titre, la CIVIS a reçu le dossier relatif à cet arrêté. Celui-ci comprenant :

- le bilan de la concertation,
- une note de synthèse,
- le rapport de présentation comprenant :
 - le Diagnostic Territorial, état initial de l'environnement,
 - le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DACC),
 - l'évaluation environnementale.
- le Plan d'aménagement et de Développement Durable (PADD),
- le Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO).

Conformément aux dispositions de l'article L-20 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Communautaire est invité à exprimer un avis sur le projet de SCOT arrêté dans les trois mois à compter de la transmission du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Après lecture du projet de SCOT du Grand Sud de La Réunion, la CIVIS émet un avis à son sujet.

Une synthèse du projet de SCOT Grand Sud est fournie en annexe et l'intégralité du document est consultable auprès de la Direction Economie-Tourisme-Marketing Territorial.

Vu l'avis favorable émis sur cette affaire par la commission « Economie-Tourisme-Rayonnement Territorial », réunie le 11 juin 2019 ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil délibère, et à l'unanimité,

1. approuve le projet de SCOT du Grand Sud, en émettant un avis favorable, conformément à l'article L122-8 du Code de l'Urbanisme,
2. dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,

SEANCE DU 27 JUIN 2019

3. charge le Président, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : 47 pour.

Fait à Saint-Pierre, le 4 JUL 2019

Pour extrait conforme

Le Président,



Michel FONTAINE

CIVIS Visa service instructeur Laurent LORION	
Visa Direction Générale Jean-Louis MAILLOT	

Identifiant unique 974 249740077 190627_15 DE
Le présent document est certifié exécutoire,
étant transmis en Sous-Préfecture le 5 juillet 2019
et affiché au siège de la CIVIS le 5 juillet 2019
Le Président

Pour le Président par délégation
La Directrice Gén. et Adjointe des Services

Marie JARA